

# ASSISTANT DE GESTION PME PMI

**BTS**  
Brevet de  
Technicien Supérieur



Ce BTS correspond au nouveau référentiel commun à 9 pays de l'Union européenne.

## PRÉSENTATION DU MÉTIER

L'assistant de gestion exercera sa mission auprès du chef d'entreprise d'une petite ou moyenne entreprise, mission caractérisée par une forte polyvalence à dominante administrative.

L'assistant de gestion sera amené à prendre part à des **activités de soutien au chef d'entreprise** :

- collaboration dans la gestion des RH, matérielles et financières,
- organisation et planification d'activités (réunions, déplacements, événement)...

Et à des **activités de support au fonctionnement de l'entreprise** :

- gestion administrative de la relation avec la clientèle ou les fournisseurs,
- traitement des dossiers du personnel,
- gestion des risques,
- veille informationnelle...

## EVOLUTION

L'emploi Assistant de Gestion PME PMI amène très souvent le titulaire du BTS à exercer des responsabilités importantes au niveau d'une PME PMI.

L'évolution de carrière est à envisager dans l'évolution même du poste, du fait de la croissance de l'entreprise et du fait de la compétence, de l'expérience et du dynamisme de l'Assistant de Gestion auquel l'entreprise délègue des pouvoirs de plus en plus importants. Il peut s'orienter à terme vers la reprise d'une PME.

## DIPLÔME PRÉPARÉ

BTS Assistant de Gestion PME PMI

## CRITÈRES DE RECRUTEMENT

- Titulaire d'un BAC
- Age : 18 à 25 ans
- Modalités de sélection : tests et/ou entretien

Votre inscription au CFA est effective lorsque vous êtes recruté par une entreprise.  
(Nous vous présentons à des entreprises)

## DURÉE DE LA FORMATION

1350 heures de formation sur 24 mois en contrat d'apprentissage

## RYTHME D'ALTERNANCE

3 jours en entreprise, 2 jours en formation + 1 semaine complète en formation par mois (CCI Formation et Lycée La Favorite)  
1 semaine en entreprise + 1 semaine en formation (Lycée Privé des Monts du Lyonnais)

## ORGANISME DE FORMATION PARTENAIRE

Lycée La Favorite – Lyon (5ème)

Centre de Formation de la CCI de Lyon (9ème)

Lycée Privé des Monts du Lyonnais - Chazelle sur Lyon (42)



CCI formation



## CONTENU DE LA FORMATION

- Gestion de la relation avec la clientèle
- Gestion de la relation avec les fournisseurs
- Gestion et développement des ressources humaines
- Organisation et planification des activités
- Pérennisation de l'entreprise
- Gestion des risques
- Communication globale
- Culture générale : français, anglais, économie générale, management d'entreprise, droit

## COUT DE LA FORMATION

Financement Taxe d'Apprentissage Entreprises et Subventions Conseil Régional  
Gratuité pour l'apprenti

Responsable Formation  
Sandrine SURLES  
Tél.: 04 78 77 35 70  
Email : [ssurles@ifir.fr](mailto:ssurles@ifir.fr)

L'ouverture des promotions se fait sous réserve du nombre de postes à pourvoir en entreprise.



# L'APPRENTISSAGE

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

C'est un contrat de travail à durée déterminée de type particulier qui alterne un temps en entreprise et un temps en centre de formation.

- **Objectif** : préparer un métier et un diplôme, du CAP au diplôme d'ingénieur
- **Statut de l'apprenti** : salarié
- **Durée** : 6 à 36 mois
- **Période d'essai** : 2 mois
- **Congés payés** : 5 semaines
- **Rémunération** : en % du SMIC, sur la base de l'horaire légal hebdomadaire en vigueur dans l'entreprise (que le jeune soit en entreprise ou en centre de formation)

Age	Année d'exécution du contrat		
	1ère année	2ème année	3ème année
16 – 17 ans	25 %	37 %	53 %
18 – 20 ans	41 %	49 %	65 %
21 ans et +	53 %	61 %	78 %

% du SMIC ou du minimum conventionnel pour l'emploi occupé s'il est plus favorable

NB. Il peut exister des particularités pour certains diplômes qui vous seront précisées au cas par cas.

## LE JEUNE

- **Age** : 16 à moins de 26 ans (sauf dérogations légales)
- **Niveau** : quelque soit son niveau de qualification
- Le jeune s'engage à être présent, assidu et performant en entreprise comme en centre de formation.

## L'ENTREPRISE

- **Toutes les entreprises** relevant du secteur artisanal, commercial, industriel ou associatif et toutes les entreprises du secteur public non industriel et non commercial sont concernées.
- L'entreprise doit désigner un Maître d'Apprentissage chargé d'accueillir le jeune, de lui transmettre son expérience, son savoir, son savoir-faire et de l'intégrer à l'équipe...
- L'entreprise participe au financement par le biais de sa Taxe d'Apprentissage.

## LE CFA

- IFIR est un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) créé par le MEDEF Lyon Rhône, la CGPME Rhône et la CCI de Lyon.
- IFIR est au centre du dispositif de l'apprentissage et sa mission principale est de veiller au bon déroulement du contrat d'un point de vue administratif, pédagogique, juridique et financier.



66, avenue Jean Mermoz  
BP 8048  
69351 Lyon Cedex 08  
Tél. 04 78 77 05 56  
Fax 04 78 77 05 45  
e-mail : info@ifir.fr  
www.ifir.fr



La formation par l'apprentissage